

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 26 mars 2025**

Objet : Modification des statuts de la SPL NATHD.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-sept mars 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 40 (dont 10 procurations) - 133 voix

Votants : 40 Pour soit 133 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Philippe VIDAU – (procuration donnée à Mr Continsouzaz) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 7^{ème} VP – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix – (procuration donnée à Mr Peyramaure)
Mr Francis COMBY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Bost) – 15 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – PRESENTIEL
Mr Jean-Luc LEGER – (procuration donnée à Mr Carcat) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO
Mme Annick MORIZIO – (suppléante de Mr Destruhaut) – 6 voix – PRESENTIEL
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – (procuration donnée à Mr Grass)
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Vice-Présidente CD87
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20250326-CS121_D934-

N°934-1

Considérant que le Conseil d'administration de la SPL NATHD a décidé, en date du 23 janvier 2025, de convoquer une Assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur une réduction de capital social de 2 699 994 euros, faisant alors passer le capital social de la SPL NATHD de 15 600 000 euros à 12 900 003 euros.

Considérant que cette réduction de capital social calculée au plus juste pour NATHD, permettrait d'assurer les besoins de fonds propres de l'exploitation dans le cas d'une activité normale de la société mais aussi de tenir compte d'un risque conjoncturel limité dans le temps, lié au potentiel non-paiement des factures par les opérateurs ou les SMO.

Considérant que le projet de Statuts prévoit de modifier l'article 6 pour intégrer la réduction du capital social ainsi que la répartition du capital et des actions correspondantes entre les différents actionnaires comme ci-après :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL APRES REDUCTION
SMO CHARENTE NUMERIQUE	921 429	921 429 €
SMO PERIGORD NUMERIQUE	921 429	921 429 €
SMO LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE	921 429	921 429 €
SMO SYDEC	921 429	921 429 €
SMO DORSAL	2 764 287	2 764 287 €
REGION	6 450 003	6 450 003 €
TOTAL	12 900 006	12 900 006 €

Considérant que le projet de Statuts modifiés prévoit la modification de l'article 7 relatif au capital social qui sera rédigé de la manière suivante : « Le capital social est fixé à la somme de 12 900 006 euros.

Il est divisé en 12 900 006 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, toutes de même catégorie et libérées intégralement. Ces actions sont détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

La totalité du capital social devant à tout moment, être détenue intégralement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales ».

Considérant que l'article L.1524-1 du CGCT oblige le Comité syndical de DORSAL à se prononcer sur la modification des Statuts pour que son représentant puisse donner son accord lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver la modification des articles 6 et 7 des Statuts de la SPL NATHD,**
- **d'autoriser le Président, représentant de DORSAL à l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL NATHD, à voter en faveur de la modification des Statuts et de le doter de tous pouvoirs à cet effet lors de la prochaine Assemblée générale extraordinaire de la SPL NATHD.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 31/03/2025

